

SNUEP -f.s.u.

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

12, rue Cabanis 75014 Paris

tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09

courriel:snuép.national@wanadoo.fr

site:www.snuép.com



**POUR L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL**

NE LÂCHONS RIEN

Toujours négocier pour
obtenir de bons taux !
C'est épuisant...

Moi, quand j'épargne mon
taux d'emprunt baisse...

Ma banque est coopérative
et je me sens en confiance.

casden



BANQUE POPULAIRE

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et vous donne la possibilité de réaliser vos projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.



REJOIGNEZ-NOUS SUR WWW.CASDEN.FR OU CONTACTEZ-NOUS AU 0826 824 400

(0,15 € TTC/min en France métropolitaine)

L'offre CASDEN est également disponible dans le Réseau Banque Populaire.

EDITORIAL

Le SNUEP-FSU a tenu son congrès national début avril. Ce moment privilégié d'échanges avec l'ensemble des délégué-es académiques et nationaux a permis de réaffirmer certains mandats et d'en définir de nouveaux. Le congrès a condamné une fois de plus à l'unanimité la réforme de la voie pro qui a des conséquences négatives, déjà bien visibles, tant du point de vue de la réussite des élèves que de la détérioration des conditions de travail de l'ensemble des PLP et CPE.

Ce moment de réflexion a aussi permis de définir une toute autre réforme pour l'enseignement professionnel. En effet, il y a urgence de se rassembler autour d'un projet alternatif ambitieux qui a pour objectif la réussite de tous les jeunes dans le respect du statut des PLP.

Le gouvernement impose des « réformes » très contestées par la majorité des collègues, « réformes » qui transforment à tous les niveaux et en profondeur les missions de l'école. Il crée ainsi une école à deux vitesses abandonnant la réussite de tou-tes au profit de la réussite de quelques-uns. Il met à mal le métier d'enseignant et a pour objectif de casser le statut des enseignant-es.

Cette politique menée depuis maintenant près de 10 ans s'illustre bien dans l'enseignement professionnel. Loin des promesses faites à certaines organisations signataires des « réformes », le ministère a la volonté de déconnecter la voie professionnelle des autres voies du lycée. La réforme du Bac Pro 3 ans de l'aveu même du ministère avait pour objectif de limiter les poursuites d'étude en donnant un minimum de qualification aux lycées professionnels. Mais peut-on encore parler de qualification professionnelle, lorsque la certification intermédiaire se réduit à la validation de quelques tâches professionnelles ? Cette réforme a fragilisé fortement l'enseignement professionnel et tend à le rapprocher d'un autre mode d'accès au diplôme : l'apprentissage.

Depuis quelques mois, le président Sarkozy n'a que ce mot à la bouche : l'apprentissage. Il annonce alors un énième plan de relance qui - s'il atteignait ses objectifs - risque de fragiliser encore plus le LP. Le gouvernement voudrait ainsi passer à 800 000 contrats en alternance et nous savons que cet objectif ne peut être atteint sans puiser dans le vivier des élèves de LP ! Cette nouvelle relance devrait se mettre en place dans les régions avec la signature au 1^{er} juin des contrats de plans régionaux de développement des formations professionnelles (CPRDF).

Cependant, pour Le SNUEP-FSU, il ne peut pas y avoir de résignation et la seule possibilité est de se battre pour d'autres alternatives. En ce sens, le SNUEP-FSU ressort de ce congrès plus fort que jamais, prêt à défendre l'ensemble des PLP et des CPE face aux nouvelles attaques qui ne cessent de se multiplier.

Le SNUEP et la FSU continuent à intervenir à tous les niveaux pour stopper le développement de l'apprentissage et maintenir l'offre de formation professionnelle sous statut scolaire dans les LP, SEP, EREA et SEGPA.

En octobre 2011, l'ensemble des personnels - PLP et CPE titulaires, stagiaires, non-titulaires - votera aux CT, CAP et CCP pour élire leurs représentant-es dans les instances ministérielles et académiques. **Si vous voulez donner plus de poids à un syndicat combatif qui défend ces mandats et qui est en capacité de proposer d'autres choix, alors votez pour un projet ambitieux pour l'enseignement professionnel, votez SNUEP-FSU, votez FSU !**



Jérôme DAMMEREY

ÉDITO	P. 3
ACTUALITÉ : MUTATIONS	P. 4
BILAN MOUVEMENT INTER-ACAD. 2011, NON-TITULAIRES	P. 5
APPRENTISSAGE	P. 6
DOSSIER : ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES	PP. 7 À 10
ACTUALITÉ : POUVOIR D'ACHAT	P. 11
CONGRÈS : FUSION BACS PRO CIRCULAIRE	
RENTRÉE 2011	P. 12
CORPO : CCF	P. 13
ADHÉSION	P. 14
SECRÉTAIRES ET CORRESPONDANTS ACADÉMIQUES	P. 15



BILAN DU MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE 2011

Plus de 5300 postes de PLP supprimés à la rentrée prochaine, des heures supplémentaires toujours plus nombreuses imposées par la DHG, une gestion « rationalisée » des moyens : tous les éléments étaient réunis pour faire de ce mouvement inter-académique 2011 un scénario catastrophe ! Car moins de postes signifient obligatoirement moins de mouvement.

On constate en 2011 une baisse de la participation d'environ 20 % par rapport à 2010. Si on exclut les participants obligatoires et le mouvement spécifique, seulement 31 % des demandeurs obtiennent une mutation.

Certaines situations sont alarmantes : dans certaines disciplines industrielles, le taux d'insatisfaction est supérieur à 80 %. Malgré l'introduction de la 2^{ème} langue

obligatoire en Bac Pro 3 ans, les lettres langues sont toujours sans possibilité de mutation. De plus en plus de collègues en situation de handicap n'obtiennent rien malgré la bonification accordée.

Certains PLP sont séparés pour la 7^{ème} année consécutive. Les élu-es du SNUEP-FSU ont attiré l'attention du ministère sur les collègues en rapprochement de conjoint en demande depuis plus de 5 ans. La réponse est toujours la même : « dans un contexte de suppressions de postes on manque de solutions », c'est le moins que l'on puisse dire ! Le ministère se cache derrière les demandes des académies et les académies derrière les choix imposés par le ministère. Il n'y a pas si longtemps les rectorats informaient les représentant-es syndicaux

de leurs demandes mais aujourd'hui c'est plutôt le règne de l'opacité.

Enfin, comme chaque année, depuis que le **ministère a fait le choix de communiquer son projet de mouvement, les élu-es du SNUEP-FSU ont dénoncé cette pratique qui plonge les collègues dans des situations de stress** voire de détresse en leur infligeant une longue attente ponctuée pour certains de rebondissements tantôt positifs, tantôt négatifs voire désastreux. Le paradoxe c'est que ces annonces intempestives discréditent les informations du ministère et que les collègues appellent le syndicat pour en vérifier l'exactitude...

Les commissaires paritaires
R. Devallé, A. Ruggiero, H. Scalco

NON-TITULAIRES

Pour un réel plan de titularisation de toutes et tous Maintenons la pression

Un protocole de discussion sur la question des Non-Titulaires vient d'être signé entre différentes organisations syndicales et le ministère de la Fonction publique. Ce protocole est l'aboutissement des mobilisations et des interventions des syndicats et des personnels.

Le SNUEP-FSU prend acte de la signature de ce protocole qui devra définir les conditions d'un « plan de titularisation » des contractuels de la Fonction publique, mais aussi la « sécurisation des parcours » et la gestion de ces personnels.

Pour le SNUEP-FSU, le protocole permet d'ouvrir officiellement les discussions avec le ministère de l'éducation nationale et d'obtenir de vraies avancées. Les discussions ont déjà commencé, en amont d'une part, grâce aux demandes insistantes de la FSU lors des différents Comités Techniques Paritaires Ministériels (CTPM) de cette année scolaire, et depuis la signature du protocole le jeudi 31 mars 2011, d'autre part.

Le SNUEP et la FSU sont plusieurs fois intervenus pour obtenir le contingent de collègues potentiellement concernés par les différents dispositifs de titularisations mais le ministère de l'éducation nationale ne veut y répondre : les chiffres ne seront pas communiqués avant juin. Cette demande est fondamentale car le protocole ne donnait aucune précision sur ce point et il est fort à craindre que peu de collègues puissent bénéficier du dispositif. Celui-ci devrait être concrétisé dans le courant de l'année 2012, via une loi et un décret qui seraient publiés d'ici la fin de l'année civile (c'est un « engagement » du gouvernement). Par ailleurs, aucun chiffre n'a été communiqué sur le nombre de places

aux concours internes, réservés, examens professionnels... Or ouvrir des concours n'est pas suffisant si le nombre de postes n'est pas augmenté de façon significative.

Pour le SNUEP-FSU il est important que le mode d'accès au corps des PLP et des CPE passe par un concours national ; car quelle que soit la forme qu'il peut prendre, sa réussite donne droit à un statut : celui des PLP ou des CPE, celui de fonctionnaire d'État, même si ce statut est aujourd'hui mis à mal par la loi de mobilité, la RGPP, mais aussi par les différentes tentatives d'expérimentation (ÉCLAIR, postes spécifiques, contrat d'objectifs...) qui favorisent l'émiettement de celui-ci et participe ainsi à la casse du service public d'éducation.

Au-delà de la question de la titularisation, une réflexion importante doit également avoir lieu sur les conditions de reclassement des personnels. Le décret de 1951 qui régit le reclassement ne favorise pas une réelle prise en compte des parcours professionnels des non-titulaires : il ne rend pas le concours très attractif pour les collègues ayant beaucoup d'expérience professionnelle si au terme de leur intégration dans la Fonction publique ils doivent reprendre leur carrière en bas de la grille indiciaire aux premiers échelons.

Le SNUEP-FSU revendique un reclassement au plus favorable et demande la suppression de la clause butoir du décret sur le reclassement, clause butoir qui stipule que l'intéressé-e ne peut avoir une situation plus favorable que celle qu'il détenait auparavant. Le SNUEP-FSU exige une remise à plat des règles de reclassement et la mise en place d'un cadrage national pour que, quelle que

soit l'académie de recrutement, les règles les plus favorables soient appliquées pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

Les discussions ont bel et bien commencé mais il faut continuer à faire pression avec le SNUEP et la FSU pour exiger un réel plan de titularisation qui n'écarte personne et mette fin au recrutement de nouveaux non-titulaires.

Nicolas Duveau

EXTRAITS COMMENTÉS DU PROTOCOLE
NON-TITULAIRES

Agir pour une loi ambitieuse
Il est dans un contexte d'urgence sans précédent contre la fonction publique et le statut de fonctionnaire, sur fond de l'engagement ministériel de points, que se sont tenues des négociations sur la situation des non-titulaires. Plus de dix ans après la loi Sages, alors que le précaire s'est renoué et aggravé, le SNUEP et ses syndicats d'un genre, ceux de relations le site en place de nouvelles négociations, d'ici leur forte implication dans ces négociations ou ils ont déjà leur revendication pour obtenir des avancées concrètes, notamment celle d'un mouvement de titularisation. Ils ont rendu compte des débats en toute transparence auprès des agents concernés.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES OCTOBRE 2011
Aux CT et aux CCP, votez pour les listes présentées par les syndicats de la FSU.

L'US
L'Union Syndicale, affiliée à l'USF et à l'USP, représente le Syndicat national des enseignants de second degré (SNEP), 40, avenue d'Orléans, 9347 Paris Cedex 13.
Secrétaire de la publication : Nicolas Duveau, 10 rue de la République, 93400 St-Denis.
Impression : SNUEP, 10, rue de la République, 93400 St-Denis.

Pour plus d'information sur la question, lisez le huit-pages non-titulaires sur le site du SNUEP-FSU (www.snupef.com) ou demandez-le à votre correspondant académique

APPRENTISSAGE RELANÇÉ Le dogmatisme du Ministère

Nicolas Sarkozy, qui voudrait voir une baisse durable du chômage s'amorcer en 2011, avant l'élection présidentielle de 2012, a réaffirmé son objectif de porter le nombre de jeunes formés en contrat d'alternance de 600 000 à 800 000 (dont 600 000 en apprentissage). À sa demande, le gouvernement prépare depuis 2009 un nouveau « plan de relance » de la formation en alternance. Les premiers travaux pour favoriser le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ont été engagés par L. Wauquiez, l'ancien secrétaire d'État à l'Emploi. Ce chantier est aujourd'hui piloté par X. Bertrand, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, et N. Morano, ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle.

Pour arriver à ses fins, le gouvernement veut augmenter le quota d'apprentis (4 % des salarié-es) et imposer un système de bonus-malus lié aux entreprises. Pour financer en partie cette relance, la majorité envisage de réformer la taxe d'apprentissage en diminuant significativement, entre autres, la part allouée aux formations professionnelles initiales sous statut scolaire (cf. encart : réforme de la taxe d'apprentissage). Notons que l'ensemble de ces mesures n'augmentent pas la contribution de l'État à ces formations : les régions et les partenaires sociaux, très critiques sur ces projets, ne sont pas dupes.

Derrière un discours fallacieux sur le chômage et le problème de l'insertion professionnelle des jeunes, le gouver-

nement tente une fois de plus d'imposer les formations en apprentissage au détriment du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Les dernières études du CEREQ* ont pourtant montré qu'il n'y avait pas d'adéquation directe entre mode de formation (scolaire, apprentissage, contrat pro,...) et insertion professionnelle des jeunes. Cette étude remet aussi en question l'idée préconçue qu'il existerait une « génération sacrifiée » et montre qu'une grande partie de la jeunesse, n'a pas de problème d'insertion. L'apprentissage n'est donc absolument pas une solution miracle au chômage des jeunes : la solution de fond réside en un véritable traitement du chômage dans sa globalité.

Le SNUEP-FSU a été reçu au ministère du travail et a tenté de le mettre en garde contre ce que nous qualifions d'une nouvelle erreur économique et politique. En effet, malgré les différents plans de relance financés à coups de milliards d'euros, l'apprentissage n'a jamais réussi à se développer et ce malgré la multiplication des aides aux entreprises. **L'apprentissage n'est pas l'outil miracle permettant une meilleure insertion professionnelle des jeunes** et n'a pas permis d'éviter les sorties sans qualification. Les entreprises n'ont jamais eu vocation à former les jeunes. Elles cherchent avant tout à augmenter leur productivité et leur bénéfice. Ces 10 dernières années, l'apprentissage est resté stable dans les secteurs où il est traditionnellement implanté. Il s'est développé aux niveaux supérieurs (III et plus) pour lesquels l'apprenti peut être « rentable » pour

Réforme de la taxe d'apprentissage

Un nouveau décret a été présenté au CNFTLV du 13 Avril 2011. Il s'agit d'un texte qui porte la valeur du quota de la TA (partie réservée à l'apprentissage) de 52 % à 59 % en trois ans. Les ministères affirment que la part hors-quota restera constante du fait de l'augmentation globale de la taxe d'apprentissage. La FSU a voté contre ce texte. La CGT, la CGC, plus quelques régions ont voté contre aussi. Les autres régions et confédérations avec le MEDEF et le représentant des CCI se sont abstenus, ces deux derniers craignant que cette mesure ne mette en difficulté les formations sous statut scolaire. La CGPME et les ministères ont voté pour. Le texte a donc reçu un avis favorable.

l'entreprise, et n'a pas réellement de problèmes d'insertion professionnelle ! Cette nouvelle relance risque donc d'accroître ce phénomène, ne répondant en rien au problème des jeunes sortis sans qualification et qui ont eux des problèmes d'insertion durable.

Lors de cette rencontre, le SNUEP-FSU a pu constater la volonté dogmatique du ministère du travail de développer les contrats en alternance. Il dit travailler en étroite collaboration avec le ministère de l'EN (DIMA, développement de la mixité des parcours et des publics) pour arriver à ses fins et parie sur le développement de l'apprentissage dans les entreprises de 10 à 250 salarié-es où il existerait d'importants gisements de lieux de stages pour accueillir les futur-es apprenti-es.

Le SNUEP-FSU condamne cette nouvelle tentative de relance de l'apprentissage aux niveaux V et IV. Il considère que ce n'est pas l'apprentissage qui peut répondre au problème des sorties sans qualification des jeunes et réaffirme le rôle central du service public de l'éducation dans la réussite de tous les jeunes. Il dénonce la politique menée par l'EN qui tend à siphonner les LP afin d'alimenter les formations en apprentissage.

Le SNUEP-FSU s'oppose à toute réforme de la taxe d'apprentissage qui va appauvrir, voire tarir, le financement des formations publiques sous statut scolaire.

Jérôme Dammerey



Manifestation du 19 mars 2011, Paris.

* Centre d'Etude et de Recherche sur les Qualifications.

É D I T O R I A L

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES Pour qui ? Pour quoi ?

En octobre 2011 auront lieu les élections professionnelles dans l'Éducation Nationale. Moment fort de la vie syndicale, ces élections détermineront les représentants des personnels PLP et CPE – titulaires ou non-titulaires – pour les 4 ans à venir.

Tout d'abord, les représentants en Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) et Nationale (CAPN) pour les titulaires et en Commission Consultative Paritaire (CCP) pour les non-titulaires sont à renouveler. Le SNUEP-FSU prend déjà toute sa place dans ces commissions avec ses commissaires paritaires. Mais pour faire face à certaines pratiques, les personnels de la voie professionnelle ont besoin d'une représentativité plus forte du SNUEP-FSU afin de peser encore plus pour une meilleure gestion des carrières des collègues et de continuer à défendre l'équité de traitement de chacun-e, principe qui dirige toute l'action des élu-es SNUEP-FSU.

Face à la course au pseudo-mérite mis en place par l'administration, les élu-es du SNUEP-FSU entendent améliorer l'information, la transparence et l'égalité dans le traitement des dossiers.

Lors des prochaines élections d'octobre 2011, pour la première fois, tous les personnels - titulaire ou non - éliront directement leurs représentant-es au Comité Technique Ministériel (CTM) et aux Comités Techniques Académiques (CTA). C'est dans ces instances que sont discutés les choix politiques et budgétaires. Le SNUEP et les syndicats de la FSU y siègent depuis plusieurs années pour contester et combattre ces choix.

Ainsi face à la montée d'un syndicalisme réformateur, ce vote constitue un enjeu majeur. Il doit être l'occasion de développer et de renforcer un pôle syndical offensif autour de la FSU afin de stopper la casse du service public d'éducation et de proposer des alternatives crédibles aux réformes actuelles.

Pour ce scrutin, le SNUEP-FSU prend toute sa place sur les listes conjointes avec les syndicats FSU de l'EN pour faire entendre la voix de l'enseignement professionnel dans les instances ministérielles et rectorales.

Syndicat spécifique des PLP au sein de la FSU - 1^{ère} fédération de l'EN - le SNUEP-FSU ne choisit pas l'accompagnement des politiques de casse de la voie professionnelle qui se font au détriment des élèves et des personnels ; syndicat combatif, il sait aussi être force de proposition pour faire bouger les lignes afin d'améliorer les conditions d'études des jeunes et les conditions de travail des PLP et CPE.

**POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL,
AVEC SES MILITANT-ES TOU-TES BÉNÉVOLES,
LE SNUEP-FSU NE LÂCHE ET NE LÂCHERA RIEN.**

**C'EST POURQUOI, EN OCTOBRE 2011,
JE VOTE ET JE FAIS VOTER SNUEP-FSU**



Nicolas DUVEAU

DOSSIER réalisé par : Axel Benoist, Bernard Berger, Nicolas Duveau

> Octobre 2011
je vote

S **N** **U**
F **S**

Pour l'enseignement

> Ne lâ

JUSTE VA

S.U.

**nt professionnel
âchons rien!**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

De nouvelles modalités de vote et de représentation des personnels

En octobre 2011 auront lieu les élections professionnelles. Elles se dérouleront de manière tout à fait nouvelle : **le vote sera organisé sur une semaine (entre le 13 et le 20) et le vote aura lieu uniquement par internet.** Il n'y aura ni urne ni vote par correspondance. Le mandat des instances élues sera porté à quatre ans - au lieu de trois précédemment - et il faudra cette fois-ci voter quatre fois pour les titulaires (2 votes pour les CT + 2 votes pour les CAP), trois fois pour les non-titulaires (2 votes pour les CT + 1 vote pour les CCP).

Pour les CTM et CTA, c'est vous qui voterez aux élections pour désigner vos représentant-es.

Pour les CTD, les représentant-es seront désignés par les organisations syndicales, sur la base du résultat obtenu dans le département pour l'élection au CTA.

A QUOI SERVENT CES INSTANCES ?

Les CT

Ils sont chargés de l'étude des projets de texte portant sur l'organisation et le fonctionnement des établissements, la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, l'élaboration des règles statutaires et de celles relatives à l'échelonne-

ment indiciaire, l'évolution technologique des établissements et leur incidence sur les personnels, l'orientation en matière de politique indemnitaire, la formation et le développement des compétences et qualifications professionnelles, l'insertion professionnelle, l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations. Un texte refusé unanimement par un CT entraîne automatiquement un nouvel examen du projet et une nouvelle délibération.

Il faut bien mesurer l'importance de ces deux nouveaux votes (CTM et CTA) : c'est ici que sont étudiées les fermetures/ ouvertures de classes, les DHG avec les créations/suppressions de postes.

Les CAP

Pour les personnels titulaires, elles sont chargées de donner un avis sur toute question concernant la gestion individuelle de la carrière de chaque collègue : notation administrative, promotion d'échelon, accès à la hors-classe, congés de formation, demande de réadaptation, vérification des barèmes des mouvements inter et intra-académiques, affectation, conseil de discipline... **Bien que non exhaustive, cette énumération montre l'importance et l'enjeu d'avoir dans ces commissions des délégué-es du personnel qui vous y défendent réellement.**

Les CCP

Ces CCP sont uniquement académiques et elles sont chargées de la gestion des non-titulaires (contractuels, AED).

LES LISTES

Les dix syndicats de la FSU présenteront ensemble des listes pour l'élection au CT de votre académie : SNES - SNUipp - SNEP - SNUEP - SNASUB - SNICS-SNUAS-FP - SNUPDEN - SNPI - UNATOS. Le SNUEP-FSU présentera des listes pour l'élection à toutes les commissions paritaires des PLP.

Le SNES et le SNUEP présenteront des listes communes à l'élection de toutes les CAP des CPE.

Les syndicats de la FSU se présenteront pour l'élection aux CCP de votre académie.

QUI VOTE ?

En principe votent tous les agents exerçant leurs fonctions, sous certaines conditions :

- un titulaire doit être en position d'activité ou de congé parental ou être en détachement ou en situation de mise à disposition.
- un stagiaire doit être en position d'activité ou de congé parental.
- un contractuel doit bénéficier d'un CDI ou, depuis au moins deux mois, d'un CDD d'au moins six mois ou d'un contrat reconduit successivement depuis au moins six mois. Il doit exercer ou être en congé rémunéré ou en congé parental.

POURQUOI VOTER ?

Les CT perdent tous leur « P », et partant, leur caractère paritaire. Seront présents les représentant-es des personnels (15 pour le CTM, 10 dans chaque CTA) et 2 personnes pour l'administration : la personne représentant l'autorité (le représentant du ministre pour le CTM, le recteur pour chaque CTA) et le responsable de la gestion des ressources humaines.

Les CAP et les CCP restent paritaires.

L'enjeu est de voter aussi massivement pour les CT que pour les CAP : à partir d'octobre 2011, la représentativité des syndicats sera mesurée par l'élection au CT, et non plus par le résultat des élections aux CAP.

**Entre le 13 et le 20 octobre
Votez pour le SNUEP-FSU
aux CAP
Votez pour les listes FSU
aux CCP et aux CT**

Petit lexique des instances

Les CT

CTM (ex-CTPM) : Comité Technique Ministériel

CTA (ex-CTPA) : Comité Technique Académique. Ils sont aussi appelés Comité Technique de proximité.

CTD (ex-CTPD) : Comité Technique Départemental

Les CAP

CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale

CAPA : Commission Administrative Paritaire Académique

Les CCP

CCP : Commission Consultative Paritaire

POUVOIR D'ACHAT

Avez-vous mérité le gel du point d'indice ?

Quand le trou abyssal de la dette publique a été creusé de 63,8 % en 2007 à 86 % du PIB en 2012, le gouvernement fait des économies sur les services publics pour payer une politique fiscale totalement irresponsable et qui favorise essentiellement les hauts revenus. D'après l'observatoire des inégalités, au cours des 10 dernières années, les français les mieux rémunérés ont vu leur salaire brut mensuel progresser de 19 374 à 24 000 euros. Pour les 60 % des salariés les moins bien payés, le gain n'a pas dépassé les 130 euros.

Le credo du gouvernement en matière de politique fiscale est financé par l'injustice fiscale avec le bouclier fiscal, d'abord, avec la réforme de l'impôt sur la fortune aujourd'hui (et le relèvement de son seuil à 1,3 millions). Pour payer la note, c'est l'éducation qui est en première ligne, et tous les fonctionnaires également.

Pourtant, de l'argent il y en a dans les caisses du patronat : 82 milliards d'euros de bénéfices pour les entreprises du CAC 40 dont 42 redistribués aux actionnaires. C'est loin d'être la crise pour tout le monde. Alors oui, le pouvoir d'achat a pu augmenter pour certains, mais pas pour tout le monde...

Pour la 2^{ème} année consécutive, les fonctionnaires vont se serrer la ceinture : ils devront se contenter encore une fois de ZERO % d'augmentation du point d'indice. Les marges du gouvernement sont larges puisque les personnels de la fonction publique ont perdu près de 9 % de pouvoir d'achat depuis 2000.

En parallèle, le coût de la vie n'a pas diminué de 9 % depuis 2000. Chacun le notera sur sa fiche de paie... ou dans son budget : il n'y a qu'à voir le prix des produits alimentaires, de l'énergie (gaz, carburant), ou du logement (qui représente de 20 % à 25 % du budget des locataires).

La facture commence à être sacrément salée !

Alors qu'avec la généralisation du Bac Pro 3 ans, la charge de travail des PLP a augmenté et que leurs conditions de travail se sont fortement dégradées, nous en sommes aujourd'hui réduits à « travailler plus pour ne pas gagner moins »... Avec la réforme des retraites et l'augmentation progressive d'ici 2018 des cotisations retraites de 7,85 % à 10,55 % : cela revient à perdre 1/30^e par mois.

Il est urgent de changer de cap en matière de politique salariale

Pour le SNUEP-FSU, la rémunération des enseignant-es et des CPE tient une place très importante dans nos revendications.

La gestion au mérite

Si le gouvernement argue d'une « individualisation des carrières », le développement des heures supplémentaires, les mesures d'individualisation des carrières, le salaire au mérite laissent sur le bord de la route l'immense majorité des PLP. Nous dénonçons le salaire au mérite avec la mise en place de l'entretien d'évaluation professionnelle des enseignants par les seuls chefs d'établissement. Nous demandons l'abandon de cette façon de gérer les personnels.

Quant au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux il ne permet pas la revalorisation des fonctionnaires pourtant promise par le Président.

Le gouvernement a choisi de revaloriser uniquement les débuts de carrière (jusqu'au 5^{ème} échelon inclus), revalorisation autofinancée par le non-remplacement d'1 fonctionnaire sur 2 partant à la retraite, soit 65 000 suppressions de postes dans l'éducation nationale depuis 2007, soit quelques millions d'économie, une paille au regard des 15 milliards que coûte annuellement la loi TEPA (travail emploi pouvoir d'achat).

Le SNUEP-FSU dénonce cette pseudo-revalorisation qui n'est pas à la hauteur de la perte de pouvoir d'achat que la profession subit depuis 2000.

Pour le SNUEP-FSU une véritable revalorisation doit passer par la mise à plat des grilles de rémunérations et des rythmes d'avancement pour arriver à :

- une entrée dans le métier à l'indice 540 soit 2500 € brut au 1/07/10
- la création d'un échelon supplémentaire à l'indice terminal 963, soit un salaire brut de 4 436,78 €.
- un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous : le 8^{ème} échelon en 9 ans à l'indice 804 - indice supérieur à celui actuel du 7^{ème} de la Hors Classe - ce qui représente ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué.
- la rétribution de l'heure supplémentaire obligatoire en fonction de l'indice de l'enseignant et majorée de 25 %
- l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire.
- le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice (soit 2 %).

Jean Sébastien Bêlorgey



Manifestation du 10 février 2011, Paris.

FUSION DES BACCALURÉATS PROFESSIONNELS DU TERTIAIRE ADMINISTRATIF

Depuis quelques mois il est fortement question de fusionner, dès la rentrée 2012, les baccalauréats professionnels « Secrétariat » et « Comptabilité » pour n'en faire qu'un à vocation administrative. Ce regroupement impliquerait une diminution importante des horaires et contenus accordés par les référentiels actuels à la comptabilité au profit de ce qui s'appellerait de la gestion administrative.

La redéfinition de ces diplômes aurait pour but, selon le gouvernement, d'accroître l'employabilité des jeunes. Mais, sans se leurrer, le SNUEP-FSU dénonce le fait que cela ne cache encore, en réalité, qu'un souci d'économie budgétaire.

On constate pourtant qu'un grand nombre d'élèves de collège souhaitent faire de la comptabilité à l'issue de la classe de 3^{ème}, même si, parfois, cette envie n'est due qu'à une difficulté à

choisir une autre voie. Une orientation en bac administratif sera moins attrayante à leurs yeux.

Ce dont les élèves ont besoin, c'est d'une formation complète, leur permettant à la fois de s'insérer dans la vie professionnelle, mais aussi de pouvoir poursuivre leurs études ! Au lieu de vider le contenu des référentiels, le SNUEP-FSU considère qu'il est nécessaire de mettre en place de meilleures formations. En effet, quelles sont les chances pour des élèves d'intégrer un BTS après un Bac Pro avec une formation à minima ? Jusqu'à présent, certains d'entre eux accédaient à des formations Bac + 2. La qualité des enseignements professionnels reçus en Bac Pro était une plus value pour ces élèves. Quand cette formation sera réduite à néant, les élèves ne pourront plus suivre en BTS, et le diplôme dont ils seront titulaires, le Bac Pro, sera

totallement dévalorisé aux yeux des entreprises.

C'est pourquoi le SNUEP-FSU s'oppose fermement à la fusion des Baccalauréats Professionnels « Secrétariat » et « Comptabilité » et revendique clairement le maintien de deux voies distinctes de formations dans le secteur tertiaire administratif.

Plus globalement, le SNUEP-FSU réaffirme son attachement à un baccalauréat professionnel clairement identifié à un métier et s'oppose à toute transformation des RAP¹ qui iraient dans le sens d'une substitution de la formation à un métier par de la formation à un champ professionnel.

Congrès de Châtenay Malabry 2011

¹ RAP : référentiel des activités professionnelles.

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2011 L'enseignement professionnel public au rabais

La poursuite d'une politique désastreuse depuis 2007

La nouvelle circulaire de rentrée distille un discours en complète contradiction avec la réalité. La réduction drastique des moyens horaires, la dégradation continue des conditions d'études des élèves et de travail des enseignants sont occultées par un vocabulaire idéologique scellant la fin d'une véritable ambition pour l'enseignement professionnel public. Dadas du ministère, mesures-phares et cache-misère, sont repris sans vergogne : « aide personnalisée », « stages de remise à niveau », « stages passerelles », « ECLAIR et l'éducation prioritaire », « internats d'excellence : enseignements général, technologique et professionnel ».

Le MEN veut « réduire le nombre de places vacantes dans (les) sections » de CAP.

S'agit-il donc de fermer massivement les sections de CAP ou de les remplir à outrance, ce qui n'enrayerait en rien le phénomène d'orientation subie ? Par ailleurs, le MEN réitère aussi sa promesse de « mise en place de passerelles » vers le Bac Pro, promesse jusqu'alors non tenue !

D'autres catastrophes pédagogiques nous sont promises

« La présence de publics de nature différente - élèves, apprentis ou adultes en formation », et leur mixage, ainsi que « le développement des sections d'apprentissage dans les établissements » pour « atteindre les objectifs gouvernementaux fixés en matière d'évolution de l'alternance. »

Sur « la scolarisation des élèves en situation de handicap », le ministère accumule les vœux pieux et n'évoque en aucun cas les moyens et formations qu'il faudrait nécessairement mettre en œuvre pour ce faire.

Il est également annoncé que sera expérimentée « une 3^{ème} "prépa-pro" », à partir de l'actuel module de 6 h de découverte professionnelle », sans que davantage de détails ne soient fournis.

La circulaire fait aussi l'apologie « des dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) », dispositifs fermement condamnés par le SNUEP-FSU qui n'y voit qu'un détournement de la loi sur la scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans. Ce dispositif enfermera les jeunes dès 15 ans dans une voie qui ne leur permettra

aucune évolution future sur le plan professionnel, salarial, et personnel.

Pour l'enseignement professionnel public, il est difficile de croire à toutes les recettes miracles que le ministère met en avant sachant que la pseudo-réforme a détruit pour des raisons économiques le lycée professionnel tel qu'il existait. Le ministère développe les cache-misère pour masquer l'entreprise de destruction systématique du service public d'éducation, et de la formation professionnelle initiale publique en particulier.

Partout se multiplient des luttes contre les suppressions et fermetures de postes, de classes et de filières : occupations, rassemblements et manifestations, École morte, grèves...

Le SNUEP-FSU soutient et appelle à poursuivre, développer et fédérer ces mobilisations. Il portera auprès de la FSU et des autres organisations syndicales la nécessité de donner dans l'unité des suites nationales à ces luttes.

Jean Sébastien Bêlorgey

PEUT-ON « GAGNER PLUS » EN TRAVAILLANT EN CCF ?

Après le décret n° 2010-1000 du 26 août 2010 et l'arrêté du même jour, l'un créant l'indemnité, l'autre en fixant le taux, les circulaires rectorales arrivent en ce moment dans les établissements pour expliquer comment mettre en œuvre l'indemnité CCF.

Cette indemnité ne concerne que les collègues - titulaires, stagiaires ou non-titulaires, à temps partiel ou non-intervenant en LP ou en SEP. Ceux qui interviennent en EREA ou en CFA, les professeurs d'EPS en LP et SEP en sont exclus. Belle entorse à l'égalité de traitement.

Le mode opératoire pour percevoir l'indemnité n'est pas encore réglé au niveau des académies, qui sont en attente de directive ministérielle. À défaut, « on » en reviendra à la gestion sur document papier, nous fait-on savoir.

Le montant est connu. Il est pour 2010 de 83 € pour une classe de moins de 16 élèves, de 98 € pour une classe de 16 à 24 élèves et 108 € pour une classe de 25 élèves et plus, et il est attribué pour les seules épreuves ou sous-épreuves figurant dans le règlement de l'examen CAP ou Bac Pro.

Cette nouvelle indemnité est une contrepartie à la généralisation du Bac Pro 3 ans. Elle est distribuée en échange de la suppression d'une année de formation pour nos élèves, et de la dégradation de nos conditions de travail. Dans tous les établissements, lycées publics ou privés sous contrat, CFA ou sections d'apprentissage habilitées, le CCF s'est généralisé pour la quasi-totalité des disciplines des diplômes de la voie professionnelle du CAP jusqu'au Bac Pro. Cette indemnité n'est pas condamnable

en soi - puisque tout travail mérite salaire - mais c'est le principe qui s'y rattache que le SNUEP-FSU dénonce.

Le CCF est une remise en cause totale du caractère national des diplômes

- L'application est différente selon les disciplines, les formations, les inspecteurs, les académies, les établissements.
- Le formateur est aussi examinateur et correcteur, il n'y a plus d'anonymat.
- Il n'y a plus de mutualisation des sujets donc plus d'harmonisation nationale.

L'extension du CCF accroît les distorsions entre les exigences des référentiels et le contenu réellement étudié des programmes

Les durées des formations sont diminuées, les horaires des disciplines sont réduits, la durée des stages est allongée et les CCF se déroulent pendant la formation, diminuant encore le temps accordé à celle-ci.

En ces temps de concurrence et de marchandisation de la formation, il est à craindre que certains privilégient le pourcentage de réussite, faisant fi de la qualité du contenu de la formation. Les élèves sont donc les premières victimes de la généralisation du CCF.

Économies pour l'administration centrale

Le budget examen n'existe plus : pas de frais d'organisation, de corrections, de déplacements... mais aussi suppressions de postes administratifs dans les inspections d'académies.

Plus de remboursement de frais de matières premières, les CCF sont maintenant à la charge des établissements, c'est autant de moyens retirés à la formation professionnelle initiale publique.

Accroissement des charges de travail, l'indemnisation ne résout rien

La réalisation, l'organisation, la surveillance, la correction du CCF font partie intégrante de l'activité de l'enseignant. Ces charges nouvelles importantes sont maintenant rétribuées par une prime, entièrement financée par le non-remplacement d'1 départ sur 2 à la retraite. Chaque collègue, par la dégradation de ses conditions de travail (plusieurs milliers de postes supprimés chaque année) autofinance cette prime CCF.

Cette nouvelle prime, même si elle est accueillie avec soulagement par les collègues en période de gel des rémunérations, ne doit pas occulter la dévalorisation des diplômes décernés.

Travailler, enseigner, pour au final distribuer des diplômes qui n'ont aucune valeur sur le marché du travail, c'est une remise en cause totale de notre métier.

Le SNUEP-FSU dénonce une fois de plus cette politique du « Tout CCF » et réaffirme son exigence du maintien du caractère national des diplômes (CAP, BEP, Bac Pro) grâce à des épreuves ponctuelles cadrées nationalement. Le SNUEP-FSU dénonce le recours, de plus en plus fréquent, à l'indemnisation des missions des enseignants qui cache mal le refus du ministère de réellement revaloriser les salaires.

Le SNUEP-FSU exige le retour à l'examen ponctuel terminal et anonyme, seul garant du caractère national des diplômes.

Bernard Berger



Manifestation du 10 février 2011, Paris.



Bulletin d'adhésion pour l'année 2010/2011

adhésion valable jusqu'au 31/08/2011

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à :
Section Académique ou SNUEP-FSU : 12, rue Cabanis 75014 PARIS

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant(e)s.

Ancien adhérent N° _____

M. Mme Mlle
 NOM (dans l'ordre si nom composé) : _____
 Prénom administratif : _____
 Nom de naissance : _____
 Date de naissance : ___/___/_____
 Bat., étage, porte : _____
 Lieu-dit : _____
 N° rue, boulevard : _____
 Boîte postale, cedex : _____
 Code postal : _____
 COMMUNE : _____
 Tél. : ___-___-___-___ Fax : ___-___-___-___
 Port. : ___-___-___-___
 Courriel : _____

Spécialité : _____ Code spécialité (si connu) : _____

RESPONSABILITÉS

Secrétaire local (SL1) : **66 % de votre cotisation est déductible des impôts (100 % si frais réels)**

Secrétaire local adjoint (SL2) :

Correspondant local (CL) :

COTISATIONS MÉTROPOLE

Sans traitement	27	Retraite PLP 1	87
Retraité PLP CI Norm	96	Retraité PLP HC	108

Outremer : contactez la section académique
Étranger : contactez le SNUEP-FSU national

Ech	PLP/CPE			Non-titulaire
	CI norm	HC		
1	108	126		93
2	108	144		
3	108	153		Temps partiel : au prorata de la quotité du traitement
4	111	165		
5	117	177		
6	120	189		
7	126	195		
8	135			
9	147			
10	156			
11	171			

Banque : _____

Agence : _____

N° Chèque : _____
 n° 1 _____
 n° 2 _____
 n° 3 _____

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation à reconduire lors du renouvellement d'adhésion est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUEP-FSU.

ACADÉMIE (au 01/09/2010) : _____

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP CPE CI Norm HC
 Stagiaire
 Contractuel CDI Vacataire

Temps partiel : % Nb d'heures.....
 Échelon au 01/09/10 : _____
 Depuis le : ___/___/_____
 Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, Congés divers) :

Retraité en congé sans emploi

AFFECTATIONS
 n° du R.N.E. _____

à titre provisoire
 ZR

LIEU D'EXERCICE
 n° du R.N.E. _____

Etab. d'exercice
 Rattachement admin.

Type d'établissement

LP SEP SEGPA EREA
 Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement : _____

Ville : _____

COTISATION

Montant : €

Mode de paiement :
 Chèque(s) 1 2 ou 3

Date : ___/___/2011
 Signature : _____

Graph 25+ Pro



En parfaite adéquation avec
le programme du Bac Pro en 3 ans

La professionnelle

- Écran plus grand pour un meilleur confort d'utilisation
- Manipulation intuitive grâce à son menu à icônes
- PGCD/PPCM
- Calcul de nombres dérivés
- Résolution de systèmes d'équations linéaires
- Solveur graphique

CASIO

www.casio-education.fr

POUR CONTACTER VOTRE SECRÉTAIRE OU CORRESPONDANT ACADÉMIQUE

Aix-Marseille

SNUEP-FSU, Bourse du travail
23 bd Charles Nedelec, 13331 Marseille Cedex 3

Amiens

Frédéric ALLEGRE
snuep.allegre@sfr.fr
Tél. : 06 18 82 32 12
22 rue du docteur Thomas, 51100 Reims

Besançon

Mathieu LARDIER
besancon@snuep.com
mathieu.lardier@wanadoo.fr
Tél. : 03 81 81 87 55 - 06 59 99 10 87
4B rue Léonard de Vinci, 25000 Besançon

Bordeaux

bordeaux@snuep.com - snuepfsu40@orange.fr
Tél. : 05 57 81 62 49 - 05 58 93 39 37
SNUEP-FSU, 138 rue de Pessac
33000 Bordeaux

Caen

Benoît LECARDONNEL
snuepcaen@yahoo.fr
Tél. : 06 77 69 22 78
3^{ème} étage, 10 rue Tancrede, 50200 Coutances

Clermont-Ferrand

Stéphane ZAPORA
stephane.zapora@voila.fr
Tél. : 04 70 44 63 74 - 06 85 51 46 79
17 rue de Dijon, 03340 Montbeugny
Ugo TREVISIOL
Tél. : 06 25 07 66 83
snuep.clermont@gmail.com

Corse

Marie FOATA - Claude LUIGGI
marie.foata@wanadoo.fr
Tél. : 06 23 05 27 65
Centre syndical Martinelli, immeuble Beaulieu
av. Kennedy, 20090 Ajaccio

Créteil

Nicolas DUVEAU - Axel BENOIST
snuep.creteil@orange.fr
Tél. : 06 86 93 98 75 - 06 70 77 34 48
01 43 77 02 41
SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives
94000 Créteil

Dijon

Didier GODEFROY
snuepdijon@wanadoo.fr
Tél. : 03 80 43 23 07 - 06 83 08 11 58
10 rue de la Boïse, 21220 Broindon

Grenoble

Hervé CROUZET
Tél. : 04 75 34 78 54
herve.crouzet@wanadoo.fr
Huynh Lan TRAN - Tél. 04 76 46 14 52
snuep.grenoble@yahoo.fr
Snuep-Fsu - Bourse du travail
32 av. de l'Europe, 38030 Grenoble Cedex 02
snuepacadgrenoble@orange.fr
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guadeloupe

Alice RONCART
Valérie FRANCIUS-FIGUERES
snuepguadeloupe@yahoo.fr
Tél. : 05 90 90 10 21
SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias
Morne Caruel, 97139 Les Abymes

Guyane

Ludovic MOREAU
Snuepfsu973@yahoo.fr
Tél. : 05 94 32 98 81 - 06 94 40 73 59
Résidence bois chaudat 4, 97310 Kourou

La Réunion

Evelyne DERRIENNIC
snuepreunion@wanadoo.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Res. Pierre et Sable, Apt 7
88 chemin Bancoul, 97490 Ste Clotilde

Lille

Olivier DEMESTEERE
snuep.lille@laposte.net
Tél. : 06 70 74 48 63
SNUEP-FSU, 38 bd Van Gogh
59650 Villeneuve d'Ascq

Limoges

Béatrice GAUTHIER
snuep.limoges@orange.fr
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 81 24 56 52
59 rue Noël Boudy, 19100 Brive

Lyon

Séverine BRELOT - Bruno SEGARD
lyon@snuep.com
Tél. : 04 78 53 28 60 - Fax : 04 78 60 04 51
SNUEP-FSU, Bourse du travail,
salle 44, place Guichard, 69003 Lyon

Martinique

Marius KAZUB
oiram.snuep.fsu@orange.fr,
Tél. : 06 96 07 07 06 - 05 96 63 63 27
Fax : 05 96 71 89 43
SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat. B
route des religieuses,, 97200 Fort de France

Mayotte

Jean Paul BOYER
jpol.boyer@free.fr
Tél. : 06 39 60 15 04 - 02 69 63 89 81
23 résidence Canopia, 97690 KOUNGOU

Montpellier

Emmanuel CANERI
manu.caneri@laposte.net
Tél. : 06 45 35 72 05
SNUEP-FSU Languedoc-Roussillon
chemin des cayragnasses, 34800 cabrieres

Nancy-Metz

Patrick LANZI
palanzi@yahoo.fr
Tél. : 09 54 42 63 73 - 06 66 77 88 40
Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique
Apt 6, 54270 Essey les Nancy

Nantes

Serge BERTRAND,
nantes@snuep.com - Tél. : 06 79 47 08 94
Maison des Syndicats,
8 place de la Gare de l'Etat
case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2

Nice

Andrée RUGGIERO
andree.ruggiero@orange.fr
Tél. : 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet, 83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie

Jean-Etienne DERRIEN
jed@fnac.net
Tél. : 00 687 80 41 17
BP 1109, 98878 La Roche, Maré

Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI - Cathy LAVANANT
snuep.orleans-tours@orange.fr
Tél. : 02 38 37 04 20
41 boulevard Buyser, 45250 Briare

Paris

Michael FAGHEL - Hervé SCALCO
snuepfsu75@free.fr - Tél. : 06 89 11 52 06
12 rue Cabanis, 75014 Paris

Poitiers

Alain GOMARD
malau@club-internet.fr - Tél. : 06 20 79 08 80
FSU, av. du Parc d'Artillerie,
86000 Poitiers

Polynésie française

Maryline DUMASDELAGE
marylinedumasde@yahoo.fr
Tél. : 00 689 73 56 61
BP 51 701, 98 716 Pirae

Reims

Régis DEVALLE
regis-devalle@snuep.com
Tél. : 06 12 68 26 60 - 06 32 06 55 61
18 rue de Vitry, 51250 Sermaize-les-Bains

Rennes

Annie SEVENO
seveno.annie@wanadoo.fr
Tél. : 02 99 83 46 34 - 06 16 84 41 24
131 rue Belle Epine, 35510 Cesson-Sévigné

Rouen

Bernard BERGER
b.bergersnuep@gmail.com
Tél. : 06 20 61 84 80
Jérôme DUBOIS
jdsnuep@free.fr - Tél. : 06 19 92 75 91
SNUEP-FSU, 4 rue Louis Poterat, 76100 Rouen

Strasbourg

Pascal THIL
strasbourg@snuep.com - Tél. : 03 88 22 64 37
7 pl Vieux Marché aux Vins
67000 STRASBOURG

Toulouse

Didier CILIBERTI
dciliberti@free.fr - Tél. : 06 26 19 64 91
FSU 31 - SNUEP-FSU, 52 rue Jacques Babinet
31100 TOULOUSE

Versailles

Valérie BOUVERI
versailles@snuep.com
Tél. : 07 60 18 78 78 - Fax : 09 56 09 63 93
12 rue Cabanis, 75014 Paris

Si vous voulez faire de vieux os dans l'enseignement, il faut être passionné, psychologue, endurant... Voilà ce qu'on vous dit le 1^{er} jour. Ce qu'on vous dit moins, c'est que pour durer dans ce métier où l'on en voit des vertes et des pas mûres, mieux vaut être informé et bien assuré. À la MAIF, tous les conseillers connaissent cela par cœur. Alors, quand vous avez un problème ou une question, inutile de leur faire un dessin...

Sophie – professeur de SVT à Asnières.



**DÉCOUVREZ L'ESPACE DÉDIÉ AUX PROFESSIONNELS
DE L'ÉDUCATION SUR MAIF.FR**



ASSUREUR MILITANT.